

Charte rédactionnelle

Comme vous avez sans doute pu le lire dans la Charte éditoriale, ce média se veut participatif et est largement dédié à la liberté d'expression. Or, compte tenu du fait qu'il aborde des sujets qui font actuellement l'objet de vifs débats publics : la migration et l'asile ; il nous est paru important d'établir quelques règles d'écriture. Mais rassurez-vous, ces règles découlent, il nous semble, du bon sens.

Commentaires

Les commentaires permettent de faire vivre le blog en l'alimentant par des réflexions et en apportant des compléments ou des précisions aux informations publiées ce qui est à nos yeux essentiel. Tout un chacun est donc invité à réagir aux contenus publiés sur le blog !

Les commentaires publiés ne font pas l'objet d'un contrôle préalable, car nous ne souhaitons pas exercer de censure et partons du principe que toute personne est responsable des commentaires qu'elle édite.

Il est souhaitable, mais pas nécessaire, de divulguer son identité pour publier un commentaire. Nous partons du principe que le fait de masquer son identité permet parfois de divulguer des informations qui ne pourraient pas l'être autrement.

Les commentaires peuvent eux-mêmes faire l'objet de nouveaux commentaires.

Les commentaires sont libres et peuvent naturellement être critiques par rapport aux contenus édités ou aux opinions exprimées par les rédacteurs et les rédactrices. En revanche, toute critique ayant un contenu manifestement xénophobe, discriminatoire, diffamatoire ou sans fondement sera systématiquement écartée par la rédaction, et ce sans

explication. Si un ou une internaute réitère la publication de ce type de contenu, il/elle encourt d'être interdit de publication.

Publication de contenus multimédia

Toute personne est habilitée à publier des contenus textuels, visuels, sonore ou vidéo sur le média.

L'ensemble des contenus sont au préalable soumis et débattus par la rédaction avant leur publication. Les contributeurs peuvent être invités à la séance de rédaction hebdomadaire à Lausanne pour présenter un sujet qu'ils souhaitent développer, ou discuter du contenu qu'ils ont réalisé.

La rédaction ne peut garantir des délais de publication. Les délais de publication dépendent de la masse de travail qui est soumise à la rédaction, et la priorité est accordée à la publication de contenus réalisés par des personnes migrantes.

Les contenus publiés sur ce blog sont libres de droits d'auteurs.

Cette Charte rédactionnelle est valable jusqu'à sa prochaine révision.

Fait à Lausanne, le 25 juillet 2010.